

MUNICIPALITÉ DE PORT-DANIEL-GASCONS
LE 13 AOÛT 2020

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la municipalité de Port-Daniel–Gascons, tenue le 13 août 2020 à 19h00 à la salle communautaire du Complexe Municipal de Port-Daniel–Gascons à Port-Daniel.

Sont présents à cette rencontre :
Mesdames Mireille Langlois, Marie-Ève Allain et Sylvie Blais
Messieurs Hartley Lepage, Denis Langlois et Marc-Aurèle Blais

Assistent également à la séance, Madame Marlyne Cyr, directrice générale et monsieur Henri Grenier, maire.

Pour cette séance, il est constaté que l’avis aux fins des présentes a été signifié à tous les membres du conseil de la manière prescrite par l’article 153 du code municipal. Tous confirment la réception dudit avis.

Après avoir constaté qu’il y a quorum, monsieur le maire ouvre la séance à 19h00.

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l’état d’urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

CONSIDÉRANT les décrets subséquents qui prolongent cet état d’urgence, soit jusqu’au 19 août 2020;

CONSIDÉRANT l’arrêté ministériel numéro 2020-049, daté du 04 juillet 2020, la municipalité de Port-Daniel–Gascons est en mesure de permettre la présence du public lors des séances du conseil puisqu’elle est en mesure de le faire en respectant les mesures sanitaires prévues par le décret 689-2020, dont celle du maintien d’une distance de 2 mètres entre les personnes présentes;

CONSIDÉRANT QUE selon ce même arrêté, lorsqu’une séance doit selon la loi comprendre une période de question par le public, il soit possible pour celui-ci de transmettre par écrit des questions à tout moment avant la tenue de la séance;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Marc-Aurèle Blais, appuyé par madame Marie-Ève Allain et résolu unanimement

QUE le conseil municipal accepte que la présente séance soit publique en respectant les mesures sanitaires prévues.

2020-08-271

AVIS DE RENONCIATION

Il est proposé par madame Marie-Ève Allain, appuyé par monsieur Denis Langlois et résolu que les membres du conseil renoncent à l’avis de convocation pour la tenue d’une séance extraordinaire le 13 août 2020 et accepte l’ordre du jour suivant :

Les points à l’ordre du jour sont:

- 01- Embauche d’un employé journalier saisonnier (Poste occasionnel);
- 02- Demande d’autorisation pour maison mobile;
- 03- Soumission - chlorure de calcium;
- 04- Soumission Imprimerie des Anses – impression de documents dans le cadre du projet «La gestion du patrimoine bâti»;
- 05- Demande de soumission pour la réparation de la route du Calvaire;
- 06- Demande de soumission pour l’état de la structure du pont de Ski-doo;
- 07- Période de questions;

08- Levée de la séance.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

2020-08-272

1. EMBAUCHE D'UN EMPLOYÉ JOURNALIER SAISONNIER (POSTE OCCASIONNEL)

Attendu qu'une offre d'emploi, à titre de journalier saisonnier, a été publiée;

Attendu que la date limite pour la réception des curriculums vitae était le 05 août 2020;

Attendu que la municipalité de Port-Daniel-Gascons a reçu trois candidatures et celles-ci répondent au profil recherché;

1^{ère} proposition

Il est proposé par monsieur Denis Langlois, appuyé par monsieur Hartley Lepage et résolu que la municipalité de Port-Daniel-Gascons embauche monsieur Roland Dorion comme employé journalier saisonnier occasionnel à raison de 40 heures par semaine jusqu'au 25 septembre 2020.

2^{ième} proposition

Il est proposé par madame Sylvie Blais, appuyé par madame Marie-Ève Allain et résolu que la municipalité de Port-Daniel-Gascons embauche monsieur Gilles Sweeney comme employé journalier saisonnier occasionnel à raison de 40 heures par semaine jusqu'au 25 septembre 2020.

Les opinions étant partagées, monsieur le maire demande le vote:

1^{ère} proposition

Pour : DL, ML, MAB, HL
Contre : SB, MEA

2^{ième} proposition

Pour : SB, MEA
Contre : DL, ML, MAB, HL

La deuxième proposition est donc rejetée.

Madame Marie-Ève Allain demande la vérification de la validité du permis de conduire de monsieur Roland Dorion avant son embauche.

Adoptée à la majorité des conseillers.

2. DEMANDE D'AUTORISATION POUR MAISON MOBILE

Ce point est reporté à une séance ultérieure.

2020-08-273

3. SOUMISSION – CHLORURE DE CALCIUM

Il est proposé par madame Mireille Langlois, appuyé par madame Marie-Ève Allain et résolu que la municipalité de Port-Daniel-Gascons accepte la soumission de Sel Warwick inc. pour du Chlorure de calcium au montant de 7 028 \$, taxes en sus.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2020-08-274

4. SOUMISSION IMPRIMERIE DES ANSES – IMPRESSION DE DOCUMENTS DANS LE CADRE DU PROJET «LA GESTION DU PATRIMOINE BÂTI»

Il est proposé par madame Mireille Langlois, appuyé par monsieur Denis Langlois et résolu que la municipalité de Port-Daniel-Gascons accepte la soumission d’Imprimerie des Anses comme suit :

Projet 1 : 8 livres de 440 pages pour un montant de 572.35 \$, taxes en sus;

Projet 2 : 118 livres de 44 pages pour un montant de 1 202.46 \$, taxes en sus;

Projet 3 : 109 fiches pour les résidents pour un montant de 109.55 \$, taxes en sus.

Pour au montant total de 1 884.36 \$, taxes en sus, ainsi que des frais de graphisme pour l’assemblage des documents de la vérification de ceux-ci à 79\$/heure.

Adoptée à l’unanimité des conseillers

2020-08-275

5. DEMANDE DE SOUMISSION POUR LA RÉPARATION DE LA ROUTE DU CALVAIRE

Il est proposé par monsieur Marc-Aurèle Blais, appuyé par madame Sylvie Blais et résolu que la municipalité de Port-Daniel-Gascons autorise monsieur Alain Blais, directeur des travaux publics à demander une soumission pour la réparation de la route du Calvaire.

Adoptée à l’unanimité des conseillers

2020-08-276

6. DEMANDE DE SOUMISSION POUR L’ÉTAT DE LA STRUCTURE DU PONT DE SKI-DOO

Après constatation de certaines anomalies de la structure du pont de ski-doo située à Port-Daniel, il est proposé par monsieur Marc-Aurèle Blais, appuyé par madame Mireille Langlois et résolu que la municipalité de Port-Daniel-Gascons autorise madame Marlyne Cyr, directrice générale à demander une soumission pour l’évaluation de l’état structural du pont de ski-doo.

Adoptée à l’unanimité des conseillers

7. PÉRIODE DE QUESTIONS

a) Question du public présent

Une période de questions s’est tenue avec les personnes présentes à cette séance.

b) Question écrite

Ayant donné la possibilité aux citoyens de s’exprimer sur le contenu de la séance, aucune question n’a été acheminée au conseil.

2020-08-277

8. LEVÉE DE LA SÉANCE

L’ordre du jour étant épuisé, monsieur Hartley Lepage propose la clôture et la levée de la séance à 19h23.

Henri Grenier
Maire

Marlyne Cyr
Directrice générale